



L'arrondissement de Lachine tient à remercier l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour son soutien et ses conseils dans le développement de son programme de Ruelles communautaires.

# Définitions

**Agriculture urbaine** : ensemble des activités de production alimentaire en milieu urbain. Expression le plus souvent utilisée pour décrire des projets de culture potagère.

**Apaisement de la circulation** : mesures mises en place afin de réduire la vitesse des véhicules, le volume ou la dangerosité de la circulation. Ces mesures regroupent un ensemble de techniques ou de stratégies telles que des dos d'âne, des fosses de plantation, des zones de 30 km/h, du mobilier, des sens uniques, etc.

**Biodiversité urbaine** : variété des organismes vivants et multiplicité des habitats naturels en milieu urbain qui tiennent ces organismes en vie.

**Comité de ruelle** : groupe de résidents qui se mobilisent pour mettre en place une série d'interventions visant le réaménagement d'une ruelle, son entretien et sa pérennisation.

**Comité de sélection** : le comité de sélection est constitué de représentants de différentes unités administratives de l'Arrondissement de Lachine afin d'évaluer et sélectionner les projets de ruelles. Le rôle de ce comité consiste à soumettre ses recommandations à l'entité décisionnelle, soit le conseil d'arrondissement.

**Concept d'aménagement** : mise en commun d'idées pour le réaménagement d'une ruelle existante. Le concept d'aménagement se concrétise, à la suite de l'analyse d'un site, par un plan accompagné d'un texte descriptif.

**Marche exploratoire** : méthode d'observation sur le terrain menée en petit groupe. Elle permet de dresser la liste des caractéristiques d'un site. Les données recueillies sont principalement qualitatives et proviennent généralement d'observations formulées par les participants.

**Plan d'aménagement** : document décrivant un projet en utilisant une carte à l'échelle et une légende. Ce plan intègre le concept d'aménagement élaboré par les acteurs concernés.

**Rayon de braquage** : le plus court rayon de l'arc de cercle qu'un véhicule est apte à décrire lorsqu'il « braque », c'est-à-dire lorsqu'on le fait tourner au maximum de ses possibilités mécaniques. Le rayon de braquage s'exprime en mètres. Dans une ruelle, les aménagements doivent tenir compte des rayons de braquage des véhicules.

**Résidents riverains (ou riverains)** : propriétaires et locataires qui habitent aux adresses des propriétés et logements adjacents à la ruelle en projet. Ce terme inclut les propriétaires non occupants. Une ruelle constitue un seul lot. L'ensemble de la ruelle doit être considéré, même si le projet ne touche qu'une partie de la ruelle.

**Ruelle communautaire** : rue étroite généralement située à l'arrière des bâtiments et réaménagée par un groupe de résidents riverains. Un projet de ruelle communautaire est d'abord un mouvement communautaire qui soutient la modification des caractéristiques de cet espace, tout en créant un lieu propice aux jeux libres, aux déplacements actifs et à l'organisation d'activités communautaires. Elle devient un lieu de rencontres, un espace de socialisation ou une zone propice au développement d'une identité communautaire qui peut prendre différentes formes : un espace ludique, culturel, interculturel, intergénérationnel, patrimonial, sécuritaire, historique, de loisirs pouvant se traduire par des activités telles que l'agriculture urbaine en bacs surélevés, la plantation de végétaux en pots, etc.

# 1. Mise en contexte

Réaménager une ruelle est avant tout un projet collectif. La majorité des ruelles montréalaises ont été réalisées pour répondre à des fonctions utilitaires désormais désuètes. En les repensant, les citoyens se réapproprient les espaces publics et redessinent les quartiers aux couleurs d'aujourd'hui.

Une ruelle peut devenir un lieu de rencontres, un espace de jeu et de socialisation ou une zone propice à la végétation ou au développement d'une identité communautaire qui peut prendre différentes formes : un espace ludique, culturel, interculturel, intergénérationnel, patrimonial, sécuritaire, historique, de loisirs, etc.

L'Arrondissement de Lachine propose une aide financière et des ressources pour accompagner les résidents qui souhaitent réaménager leur ruelle. Certains critères doivent être respectés et la mobilisation des citoyens riverains doit être au rendez-vous.

Pour nous soumettre un projet, voici les étapes à suivre :

1. Vérifier si votre ruelle est publique.
2. Mettre en place un comité de ruelle.
3. S'associer à un OBNL reconnu par l'Arrondissement de Lachine.
4. Déposer votre demande.
5. Planifier l'aménagement.
6. Procéder à l'aménagement.
7. Inaugurer votre ruelle.
8. Animer et entretenir votre ruelle.

En annexe, vous trouverez les différents documents et formulaires à utiliser au cours de votre démarche.

Votre ruelle est déjà réaménagée?

Vous avez déjà réaménagé votre ruelle? Vous avez formé un comité de ruelle actif? Communiquez avec l'Arrondissement pour savoir comment officialiser votre réaménagement.

[loisirslachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:loisirslachine@ville.montreal.qc.ca) ou 311



## Pourquoi réaménager une ruelle?

Une ruelle réaménagée embellit un quartier et permet de créer des espaces communautaires agréables. Le principal avantage d'une telle transformation repose sur la réorganisation d'un milieu de vie par et pour les citoyens. On préfère fréquenter un endroit aménagé et animé, qui devient un milieu de vie.

Quelques avantages d'une ruelle réaménagée :

- améliore la sécurité du voisinage;
- favorise l'apaisement de la circulation;
- aide à réduire les îlots de chaleur;
- crée des lieux publics et des espaces de jeu extérieurs attrayants;
- renforce les interactions sociales et développe le sentiment d'appartenance au quartier;
- bonifie la biodiversité;
- encourage les déplacements actifs;
- diminue le vandalisme et les comportements indésirables.

## Une ruelle pour tous

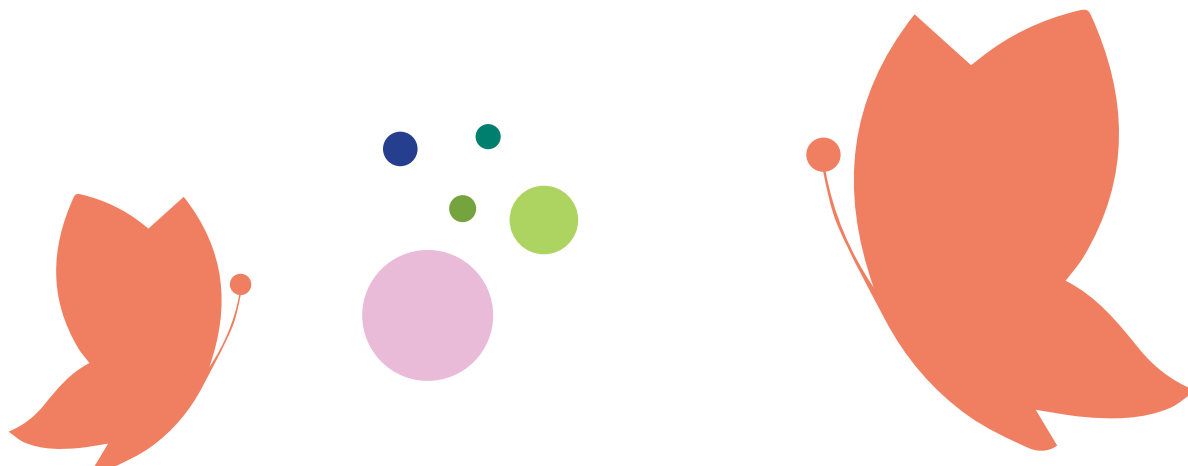
Une ruelle est souvent perçue, à tort, comme une extension des propriétés adjacentes. Or, elle appartient à la collectivité.

Les ruelles publiques de l'arrondissement sont régies par des règlements et soumises à des normes. Elles sont souvent utilisées pour accéder aux stationnements situés en arrière-cour des bâtiments. Aussi, la voie de circulation de la ruelle doit être préservée en tout temps.

Une fermeture partielle peut être envisagée, mais rien ne peut se décider sans avoir consulté les résidents. Chacun doit pouvoir s'exprimer sur le projet.

Voici ce que vous pourriez imaginer dans votre nouvel espace :

- des zones de jeux et du mobilier ludique;
- du mobilier urbain et des œuvres d'art;
- des bacs afin de verdir le site;
- des bacs surélevés pour l'agriculture urbaine;
- des plantes grimpantes, selon la faisabilité et la configuration de la ruelle.



## Aperçu des responsabilités

Une bonne collaboration entre votre comité de ruelle et l'Arrondissement est nécessaire pour mener à bien votre projet. Un accompagnement est requis et doit être effectué par un organisme à but non lucratif dûment reconnu par l'Arrondissement et démontrant une expérience en matière d'environnement et d'accompagnement de démarche citoyenne.

Le tableau suivant présente les différentes responsabilités de chaque entité :

Comité de ruelle	Organisme à but non lucratif reconnu par l'Arrondissement de Lachine (voir annexe 6 - liste des OBNL reconnus)	Arrondissement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser les résidents riverains*</li><li>• Leur faire remplir un questionnaire</li><li>• Mettre en commun les objectifs d'aménagement</li><li>• Suivre les étapes de ce guide</li><li>• Organiser des activités communautaires</li><li>• Entretenir les aménagements</li><li>• *Le comité est le seul acteur qui veille à la mobilisation des résidents.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer le programme de ruelles communautaires de l'Arrondissement</li><li>• Recevoir et accompagner les citoyens dans leur demande</li><li>• Accompagner le comité de citoyens et les résidents dans la réalisation du projet</li><li>• Effectuer une inspection et un suivi annuel</li><li>• Assurer le lien entre le comité et l'Arrondissement</li><li>• Produire les plans</li><li>• Planifier le budget</li><li>• Offrir une formation sur les méthodes de plantation et d'entretien des végétaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sélectionner les ruelles selon les critères du programme</li><li>• Analyser les demandes et approuver le concept d'aménagement, le plan et la planification budgétaire</li><li>• Planifier les inaugurations de ruelles réaménagées, en collaboration avec l'organisme accompagnateur et le comité de ruelle</li></ul>

## 2. Contexte financier

Le Programme prévoit un montant maximal de 5 000 \$ pour l'apport d'un accompagnement professionnel (ressources humaines, physiques et matérielles). Une fois le projet de ruelle communautaire accepté par l'Arrondissement, l'organisme accompagnateur pourra déposer ses pièces justificatives pour remboursement.

Un montant maximal de 20 000 \$ sera consenti à l'organisme accompagnateur pour l'aménagement de la ruelle communautaire. Les pièces justificatives seront exigées.

## 3. Les étapes à suivre

### Étape 1 – Vérifier si votre ruelle est publique

Avant d'amorcer la mobilisation de votre voisinage, assurez-vous que votre ruelle relève bien du domaine public. En effet, une ruelle privée ne peut pas faire l'objet d'une aide financière de l'Arrondissement dans le cadre de ce Programme.

Communiquez avec le 311 et fournissez les informations suivantes :

- nom et adresse;
- numéro de téléphone et adresse courriel;
- nom des rues délimitant votre ruelle.

L'Arrondissement communiquera ensuite avec vous pour vous informer du statut de votre ruelle.

### Étape 2 – Mettre en place un comité de ruelle

#### 2.1 Mobilisez votre voisinage

On vous a confirmé que votre ruelle relève du domaine public? Maintenant, vous devez d'une part susciter l'intérêt d'un maximum de voisins et, d'autre part, créer un comité de ruelle. Ce dernier devra être formé d'un minimum de trois résidents riverains, dont au moins un propriétaire occupant.

Le succès de votre projet repose sur la mobilisation et le dynamisme des résidents riverains. Ceux-ci doivent s'engager à long terme dans la réappropriation de l'espace public. Vous susciterez la participation des riverains en parlant de votre projet et de ses retombées positives. Rencontrez vos voisins un à un ou invitez-les à une soirée d'information et d'échange. Discutez, proposez vos idées, écoutez celles des autres et vérifiez si vos voisins ont du temps à consacrer au projet. C'est grâce à cette collaboration que la ruelle deviendra un milieu de vie consensuel.

Au cours de vos rencontres, tentez de recruter les personnes les plus intéressées au projet pour faire partie de votre comité. Ce dernier sera le maître d'œuvre; il coordonnera le projet et veillera à la pérennité de la ruelle. Il devra aussi collaborer avec un organisme accompagnateur reconnu par l'Arrondissement de Lachine et la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'Arrondissement.

### **Suggestion**

Pour mobiliser l'entourage et entamer les discussions, pourquoi ne pas organiser la visite d'une autre ruelle du secteur, un pique-nique communautaire, un « 5 à 7 » ou même une partie de hockey pour les enfants? L'idée est de créer une occasion de rencontrer le voisinage.

Vous pouvez envoyer à vos voisins une invitation à une rencontre. Un modèle d'invitation est proposé à l'annexe 1.

Une fois que votre comité est constitué, dressez la liste des noms et coordonnées de ses membres. Un gabarit de liste est joint à l'annexe 2. L'utilisation de ce document est obligatoire.

## **2.2 Faites remplir un questionnaire**

La première tâche du comité sera de distribuer un questionnaire à toutes les adresses civiques adjacentes à la ruelle. Ce questionnaire vous permettra d'obtenir par écrit l'appui au projet des résidents riverains ainsi que des propriétaires qui n'occupent pas l'immeuble, et de connaître leurs intentions quant à leur participation.

**IMPORTANT** – Pour pouvoir passer à l'étape suivante, soit soumettre une *Demande d'aménagement d'une ruelle* au comité de sélection de l'Arrondissement, **au moins 75 % des résidents riverains doivent être favorables** à l'initiative (un questionnaire par adresse civique). Cette majorité sera évaluée à l'aide des questionnaires remplis.

Distribuez à chacun des résidents riverains une copie du questionnaire Réaménagement de la ruelle joint à l'annexe 3 et invitez-les à y répondre, et ce, même s'ils sont contre l'initiative. **L'utilisation de ce document est obligatoire**

### **Étape 3 – Déposer votre demande**

Dès que votre comité aura récupéré tous les questionnaires remplis par les résidents riverains –et qu'au moins 75 % d'entre eux sont favorables au projet –, **soumettez votre *Demande de réaménagement d'une ruelle*** (jointe à l'annexe 4) au comité de sélection de l'Arrondissement **au plus tard le 15 septembre**. Faites-la parvenir par courriel à [loisirslachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:loisirslachine@ville.montreal.qc.ca) ou par la poste (2901, boulevard Saint-Joseph, Lachine, H8S 4B7). **L'utilisation de ce document est obligatoire.** Joignez à votre demande la liste des noms et coordonnées des membres de votre comité (annexe 2), ainsi que tous les questionnaires Réaménagement de la ruelle remplis (annexe 3). Déposez un croquis des aménagements que vous souhaitez réaliser. Démontrez le potentiel des réalisations qui pourraient avoir lieu dans votre ruelle.

Votre demande sera analysée et évaluée par un comité de sélection constitué de représentants de différentes unités administratives de l'Arrondissement de Lachine.

## Sélection et critères d'évaluation

À l'automne, lorsque les projets de ruelles seront évalués et que la sélection sera approuvée par le conseil d'arrondissement, l'Arrondissement de Lachine communiquera avec l'organisme accompagnateur et le comité de ruelle afin de planifier les étapes à venir.

Le comité de sélection établira une liste de projets selon les pointages attribués. Un ou plusieurs projets seront alors retenus, selon les fonds disponibles.

Si votre projet n'est pas retenu, votre comité pourra déposer une nouvelle demande l'année suivante.

La liste suivante énumère les critères d'évaluation des demandes.

		<b>Points</b>
<b>1</b>	<b>Viabilité du projet</b> Mobilisation communautaire (nombre de personnes engagées, dynamisme du comité, valeurs mises de l'avant par le groupe, etc.)	<b>40</b>
<b>2</b>	<b>Pertinence du projet</b> Il y a urgence d'agir lorsque qu'il y a présence d'établissements ou de points de service s'adressant à des groupes de personnes vulnérables (ex. : centres d'hébergement pour personnes âgées, garderies ou écoles primaires), et lorsqu'il y a présence d'activités non désirées dans le secteur.	<b>30</b>
<b>3</b>	<b>Approche novatrice</b> Le projet propose une approche novatrice. Il fait appel au contexte historique et patrimonial de Lachine et apporte une valeur ajoutée au quartier.	<b>30</b>
	<b>Total</b>	<b>100</b>

## Étape 4 – Planifier l'aménagement

Votre projet est retenu? Félicitations! Vous bénéficiez de l'appui de l'Arrondissement pour vous soutenir dans vos démarches. C'est maintenant l'organisme accompagnateur qui vous soutiendra au cours des prochaines étapes.

D'ailleurs, ce dernier informera les propriétaires non occupants de l'existence du projet par l'envoi d'une lettre à cet effet.



## 4.1 Organisez vos idées

Vous pouvez démarrer la planification de votre projet de réaménagement de la ruelle, et ce, en collaboration avec vos voisins.

Réunissez-vous et établissez vos objectifs, dressez une liste des aménagements souhaités et réalisables. Notez ce dont vous convenez.

Voici des exemples de questions à poser aux résidents riverains :

- Souhaitez-vous intégrer une thématique particulière?
- Souhaitez-vous planter des végétaux en bacs?
- Serait-il pertinent d'ajouter des structures pour végétaliser la ruelle (ex. : treillis, pots, etc.)?
- Voulez-vous aménager des zones d'agriculture urbaine en bacs surélevés?
- Souhaitez-vous peindre des jeux au sol ou créer des fresques sur les murs des bâtiments?
- Désirez-vous ajouter des aires de jeux, des aires de rencontre et des coins de lecture?

Ce serait un bon moment pour réfléchir à nommer la ruelle. Un nom galvanise les troupes et peut refléter une vision commune.

Vous devez **obligatoirement** rédiger un compte-rendu de votre réunion, puisqu'il devra être remis à l'Arrondissement. Un modèle de compte-rendu est proposé à l'annexe 5.

## 4.2 Participez à une marche exploratoire

L'organisme accompagnateur et les résidents riverains effectueront ensemble une visite de la ruelle d'environ une heure afin de vérifier le potentiel et les contraintes du site. Cette marche sera suivie d'une rencontre d'une heure pour recueillir les idées de chacun. Ces données permettront à l'organisme accompagnateur de réaliser un plan des conditions du site avant sa transformation.

Éléments qui seront évalués :

- les espaces de stationnement et les zones déneigées;
- le type de recouvrement de sol;
- l'écoulement et l'accumulation de l'eau;
- les zones ensoleillées et ombragées;
- l'état des arbres et des végétaux;
- les infrastructures existantes aux limites de la ruelle (murs de bâtiments et murets, clôtures, haies, etc.);
- les infrastructures aériennes et souterraines (lampadaires, poteaux et fils électriques, puisards, etc.);
- l'utilisation de la ruelle (circulation de transit, présence de cordes à linge, espaces de jeu pour les enfants, etc.).

## 4.3 Validez le concept d'aménagement

Après avoir recueilli les différentes idées d'aménagement des riverains et en tenant compte des caractéristiques du site et des paramètres à respecter (voir encadré), l'organisme accompagnateur préparera le **concept d'aménagement**. Ce dernier sera présenté aux riverains ainsi qu'aux propriétaires qui n'habitent pas leur immeuble afin d'obtenir leur accord. Les commentaires de chacun seront entendus dans le but d'adapter et de bonifier le concept.

Dès que le concept d'aménagement est approuvé par les riverains, l'organisme accompagnateur demandera **l'autorisation des propriétaires occupants et non-occupants** concernés par les travaux et les aménagements en bordure de leur propriété.

### **Paramètres à respecter pour une ruelle résidentielle\* :**

- Laisser au moins 3,5 m de large pour assurer la circulation de véhicules.
- Respecter les rayons de braquage des voitures en fonction de la géométrie de la ruelle.
- Assurer l'accessibilité à la ruelle à tous les usagers et porter une attention particulière aux manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules (en respectant les angles de visibilité).
- Assurer la sécurité et la visibilité de tous les usagers, particulièrement celle des piétons.

**\* D'autres normes s'appliquent si la ruelle est utilisée à des fins commerciales.**

## 4.4 Prenez connaissance du plan d'aménagement

Le concept d'aménagement sera ensuite déposé à l'Arrondissement. Si ce dernier ne demande aucune modification, l'organisme accompagnateur pourra produire un **plan d'aménagement** à partir de ce concept.

Vous devrez prendre connaissance de ce plan. Il montrera l'emplacement des bâtiments et des végétaux existants et précisera le type et le nombre de végétaux à ajouter, la position des futures plantations en bac, l'emplacement des nouvelles infrastructures (bacs, murets, roches, treillis, zones de jeu, aires de rencontre, etc.), sans oublier les matériaux utilisés.

Lorsque le plan d'aménagement est approuvé, c'est l'Arrondissement qui procédera aux appels d'offres auprès d'entrepreneurs pour sa réalisation. Toutefois, les résidents pourront effectuer plusieurs interventions eux-mêmes, comme la plantation de végétaux ou la création de murales, en collaboration avec le Programme graffiti de l'Arrondissement de Lachine.

## Étape 5 – Procéder à la mise en chantier

Les travaux pourront commencer après la signature des contrats confiés aux entrepreneurs.

### 5.1 Nettoyez la ruelle

Afin de préparer le site, il est primordial que les résidents riverains nettoient la ruelle avant le début des travaux. Si des dépôts sauvages de déchets ou de débris sont constatés après le nettoyage de la ruelle, communiquez avec l'organisme accompagnateur qui fera les suivis nécessaires.

### 5.2 Annoncez les travaux aux voisins

Votre comité devra remettre une lettre annonçant le début des travaux à tous les riverains. Ces derniers devront être avertis que l'accès à la ruelle pourrait être partiellement fermé pendant les travaux.

L'organisme accompagnateur rédigera la lettre et vous en remettra des copies pour distribution.

Soyez prudents pendant les travaux et évitez d'accéder à la ruelle dans la mesure du possible. L'organisme accompagnateur assurera une présence pour veiller au bon déroulement des travaux.

### 5.3 Aménagez et verdissez

Plusieurs interventions, telles que la réalisation de murales, l'ajout de mobilier et la plantation de végétaux, s'effectueront en collaboration avec les riverains volontaires et l'organisme accompagnateur.

Les résidents qui le désirent bénéficieront d'une formation sur les méthodes de plantation et d'entretien des végétaux. Cette formation sera organisée par l'organisme accompagnateur en étroite collaboration avec le comité de ruelle.

## Étape 6 – Inaugurer votre ruelle

Votre ruelle est maintenant réaménagée. Cette réalisation n'est pas banale. Les efforts de plusieurs personnes ont permis d'améliorer le milieu de vie de votre voisinage et, indirectement, de l'ensemble de l'arrondissement, et ce, en toute saison.

Place à la fête! Le comité doit organiser l'inauguration de votre ruelle, en collaboration avec l'organisme accompagnateur et l'Arrondissement. Profitez de cet événement pour dévoiler le panneau d'identification de votre ruelle réaménagée.

## Étape 7 – Animer et entretenir votre ruelle

Il est essentiel d'assurer la pérennité de votre aménagement **en maintenant l'intérêt des résidents riverains et en entretenant la ruelle**. Favorisez une atmosphère conviviale qui perdurera.

Pour ce qui est de l'entretien de la ruelle, le comité devra organiser des opérations propreté aussi régulièrement que possible. Il en va de même pour l'entretien des plantations. Si vous avez prévu de l'agriculture urbaine en bacs surélevés, un petit groupe devra être dédié au maintien de ces espaces. **Prenez note que l'Arrondissement n'effectue aucun entretien des espaces aménagés et du mobilier.**

Chaque année, l'organisme accompagnateur effectuera une visite de courtoisie afin d'inspecter les espaces aménagés, dénombrer les activités réalisées et s'assurer de l'engagement des membres du comité de ruelle.

Si la mobilisation ne perdure pas avec les années, il est possible que la reconnaissance de la ruelle vous soit retirée. La mobilisation citoyenne est un critère essentiel pour l'entretien des aménagements et la pérennité de l'espace.



## Annexe 1

À remplir et à envoyer à vos voisins

# Invitation à une rencontre de voisins Réaménagement de la ruelle

Chers voisins,  
Chères voisines,

Étant résidents riverains de la ruelle située entre les rues \_\_\_\_\_  
et \_\_\_\_\_, nous souhaitons réaménager cet espace et aimerions  
vous inviter à en discuter avec nous au cours d'une rencontre de voisins, le (date) \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ h,  
à (lieu) \_\_\_\_\_.

Le réaménagement de la ruelle aurait de nombreuses retombées positives sur notre qualité de vie, comme  
l'amélioration de la sécurité et la propreté du secteur, et favoriserait la convivialité du site pour nous et nos  
familles.

Nous faisons appel à tous les résidents voisins de la ruelle pour les inviter à se joindre à nous pour discuter et  
exprimer leurs idées, ainsi que pour envisager la création d'un comité de ruelle. Le rôle de ce dernier consiste  
à mobiliser les résidents, à participer aux travaux (plantations, entretien, etc.), à organiser l'inauguration de la  
ruelle et à s'assurer de l'entretien pour les années à venir.

Merci et au plaisir de vous voir bientôt!

Le comité provisoire :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Annexe 2

À remplir par les membres du comité de ruelle

Document obligatoire

Membres du comité de ruelle

### Identification de la ruelle

Nom (si déjà trouvé) \_\_\_\_\_

Entre la rue \_\_\_\_\_

Et la rue \_\_\_\_\_

### Membres du comité de ruelle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Statut  Locataire  Propriétaire

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Statut  Locataire  Propriétaire

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Statut  Locataire  Propriétaire

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Statut  Locataire  Propriétaire

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

*Imprimez plusieurs copies au besoin.*

## Annexe 3

À remplir et à envoyer à vos voisins  
Document obligatoire

# Questionnaire sur le réaménagement de la ruelle

Date : \_\_\_\_\_

Madame,  
Monsieur,

Nous, le comité de ruelle, désirons aménager la ruelle située entre les rues \_\_\_\_\_  
et \_\_\_\_\_.  
Aussi, nous souhaitons connaître votre opinion à ce sujet.

Pour ce faire, nous vous invitons à remplir ce questionnaire (un seul par adresse) et à nous le retourner :  
avant le (date) \_\_\_\_\_,  
au (adresse) \_\_\_\_\_  
ou par courriel à \_\_\_\_\_.

Vous serez tenus informés des suites de nos démarches et serez invités à vous joindre à nous pour partager vos idées et souhaits pour ce réaménagement.

### Qui doit remplir ce questionnaire?

Les locataires et les propriétaires qui habitent aux adresses des logements et propriétés adjacents à la ruelle décrite ci-dessus.

### IMPORTANT

Le comité de ruelle pourra effectuer une demande de réaménagement de la ruelle à l'Arrondissement seulement si **au moins 75 % des résidents riverains**, dont vous faites partie, sont favorables au projet.

### Identification du répondant

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Statut  Locataire  Propriétaire

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

1. Êtes-vous favorable au réaménagement de votre ruelle, en sachant que la circulation automobile ainsi que l'accès aux stationnements des arrière-cours seront conservés?

Oui, je suis favorable.

Non, je suis contre.

Expliquez pourquoi : \_\_\_\_\_

2. Voulez-vous contribuer au projet de ruelle?

Oui.

Non.

3. Si oui, quelle serait votre participation?

Plantation des végétaux

Entretien des végétaux

Opérations propreté

Prêt d'outils ou entreposage

Transport de matériel

Participation à la création de fresques et de murales

Dons de végétaux, de matériaux ou de mobilier

Si autre, définir : \_\_\_\_\_

Veuillez noter que l'entretien de la ruelle sera sous la responsabilité du voisinage et non de l'Arrondissement.

4. Êtes-vous favorable à ce que la circulation dans votre ruelle devienne à sens unique?

Oui.

Non.

5. Êtes-vous favorable à ce que la circulation dans votre ruelle soit interrompue (circulation de transit bloquée)?

Oui.

Non.

6. Êtes-vous favorable à l'ajout de mesures de réduction de la vitesse dans la ruelle?

Oui.

Non.

Signature : \_\_\_\_\_

Merci de votre participation!




## Annexe 4

À remplir et à envoyer à loisirslachine@ville.montreal.qc.ca avant le 15 septembre

Document obligatoire

### DEMANDE DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE

Date de la demande	<b>TYPE DE DEMANDE</b> 	<input type="radio"/> Première demande
		<input type="radio"/> Deuxième demande (projet non retenu l'année précédente et vous souhaitez réitérer la demande)

#### IDENTIFICATION DE LA RUELLE

Nom (si déjà trouvé)

Entre la rue

Et la rue

#### TAILLE DE LA RUELLE

Largeur approximative

Longueur approximative

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR RESPONSABLE AU SEIN DU COMITÉ DE RUELLE

Nom

Prénom

Adresse (no, rue, app.)


Ville


Téléphone


Courriel

Signature

Riverains

Nombre de résidents riverains de l'ensemble de la ruelle 

Depuis combien de temps le voisinage désire le réaménagement de la ruelle 

Nombre de résidents riverains qui appuient le projet 

#### INTERVENTIONS ANTÉRIEURES

Si vous avez effectué des interventions dans la ruelle, décrivez lesquelles

#### JUSTIFICATIF

Expliquez pourquoi vous désirez réaménager votre ruelle

#### LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- la présente demande remplie
- la liste des membres du comité de ruelle (annexe 2)
- tous les questionnaires remplis par les résidents riverains (annexe 3)
- croquis démontrant le potentiel des aménagements que le comité souhaite réaliser

Pour toute question, contactez le comité de la ruelle :

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## Annexe 5

### Compte-rendu de réunion du comité de ruelle

Nom de la ruelle \_\_\_\_\_

#### Réunion de travail

Date : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

**Personnes présentes** (indiquer le prénom, le nom et l'adresse des participants)

#### Ordre du jour

Tâche	Responsable	Échéancier	Commentaires

## Annexe 6

### Références

**Quelques organismes reconnus ont pour mission d'accompagner des milieux pour la réalisation de projets.**

#### **COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF COURT (COVIQ)**

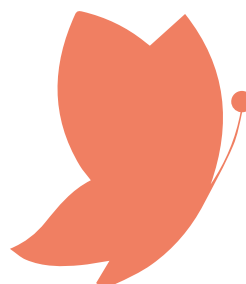
Monsieur Shawn Bourdages, directeur  
Téléphone Association : 514 634-5055, poste 221  
Courriel : directiongenerale@coviq.org

#### **CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE**

Monsieur Yohan Perron, directeur général  
Téléphone Centre 514 634-3658  
Courriel : accueil@cmrl.ca  
Internet : cmrl.ca

#### **LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE**

Mme Carine Laviguer, directrice  
Téléphone : 514 544-1319  
Courriel : coordination.ptitemaison@gmail.com  
Internet : lapetitemaisonsaintpierre.org



#### **CONCERT'ACTION LACHINE**

Monsieur Pierre Barrette, directeur  
Téléphone : 514 300-2045  
Courriel : info@concertactionlachine.com  
Internet : concertactionlachine.com

#### **CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'Arrondissement de Lachine)**

Madame Anne Vandelle, chargée de projet  
Téléphone : 514 634-3471, poste 825  
Courriel : c.a.s.u.a.l@hotmail.com  
Internet : lachine.ca

#### **COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE**

Monsieur Vincent Eggen, directeur  
Téléphone Comité : 514 365-7000  
Courriel : revitalisationsaintpierre@gmail.com  
Internet : revitalisationsaintpierre.ca

#### **GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) ...**

Monsieur Jonathan Théorêt, directeur  
Téléphone bureau: 514 634-7205  
Télécopieur : 514 634-7204  
Courriel : jonathantheoret@game.org  
Internet : game.org

*Ma ruelle*  
communautaire



*Notre  
ruelle...  
réinventée*



[lachine.ca](http://lachine.ca)   

 Lachine  
Montréal 